JOSEPH KRULIC

La revendication de la souveraineté

Depuis la révolte des « gueux » en 1566 jusqu'aux récentes dislocations de l'URSS, de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie, sans compter l'admission de l'Erythrée à l'ONU, en passant par la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis en 1776 et l'insertion de l'article 3 dans la Déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789 (« Le principe dc toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément »), la revendication de la souveraineté est un des fils d'Ariane, inséparablement théorique et pratique de la modernité politique.

On peut soutenir que la revendication de souveraineté, dans ses diverses facettes, manifeste une substitution de la « légitimité horizontale » du pouvoir politique à la « légitimité verticale » des empires ou idéocratiques des « religions séculières », que sa rationalité, du point de vue économique ou dans la sociologie des relations internationales, est certes discutable et discutée, mais que sa persistance et même sa récente accélération manifestent à la fois une survivance du problème théologico-politique de la légitimité politique et une constante redéfinition du lien social.

1 / *Une montée continue de la légitimité horizontale*

De 1566 à 1993, la persistance de la revendication de souveraineté aboutit à une substitution continue de la légitimité verticale sur la légitimité horizontale. La revendication de souveraineté présente deux faces : une face interne d'autodéfinition ou d'autofondation, la souveraineté dans l'Etat, qui concerne la détermina-

tion de l'autorité disposant à l'intérieur des frontières d'un pouvoir initial et une face externe, qui définit la souveraineté de l'Etat dans ses rapports avec les autres puissances ; mais cette dualité logique, ou juridique, soulignée par le doyen Pacteau[1] dans son manuel classique, n'exclut pas une corrélation étroite du point de vue sociologique et historique dans la nature de la revendication de souveraineté.

Lorsque la population des Pays-Bas se révolte contre l'empire de Philippe II, lorsque l'Assemblée constituante de 1789 redéfinit le sujet de la souveraineté, pouvoir inconditionné et initial de l'Etat qui détermine la compétence des compétences selon la théorie de Jellinek, lorsque la Slovénie ou les Pays baltes organisent un référendum sur la « souveraineté », mot qui dans toutes les langues européennes est distinct de l' « indépendance » (par exemple, en slovène, « souveraineté » se dit *samostojnost* et indépendance *neodvisnost*, en serbo-croate *samoastalnost* que l'on distingue de *nezavisnost*), ils posent ou reposent le problème de la légitimité politique.

Dans tous ces cas, ce qui est visé ou atteint est la légitimité « verticale » ou sa face moderne, la légitimité idéocratique du pouvoir. Dans la conception que nous appelons « verticale » de la légitimité politique[2], le titulaire éminent du pouvoir et de la légitimité est Dieu ou les dieux. En pratique, il est représenté par le roi ou l'empereur, titulaire de la légitimité comme l'empereur des empires classiques[3] ou de la souveraineté théorisée par Jean Bodin, définie comme un pouvoir indivisible et absolu de faire des lois générales, qui théorise le cas idéal du roi d'un Etat baroque ou classique[4]. Dans la conception idéocratique du pouvoir, dont la version communiste est la plus représentative au XX^e^ siècle, une philosophie déterminée de l'histoire qui se présente comme « science » nie en pratique la souveraineté du ou des peuples qui sont gouvernés ; cela explique à la fois que cette conception nie l'élection libre comme source du pouvoir dans l'Etat et qu'elle permet de regrouper des peuples divers dans un substitut d'Empire (cas de l'URSS ou de la Yougoslavie communiste) sans vérifier si cette inclusion correspond à la volonté actuelle desdits peuples.

Le désenchantement du monde au sens weberien permet d'expliquer de manière convaincante cette substitution et ses diverses

1. *Institutions politiques et droit constitutionnel*, Masson, 1989.
2. Jean Pluymène, *Les nations romantiques*, Fayard, 1979.
3. Voir *Le concept d'empire*, colloque de 1977 à Paris I, édité en 1980 aux PUF.
4. Jean Bodin, *La République*, édition originale en 1576.

étapes[1]. L'Empire, multinational, universaliste et universel par définition, est lui-même guetté par sa disparition du fait des monarchies nationales qui constituent une étape dans ce processus de désenchantement du monde ; les historiens s'accordent généralement pour dire que les monarchies nationales d'Europe occidentale comme la France ou l'Angleterre après le XIV[e] siècle constituent les premiers Etats au sens moderne, qui se caractérisent notamment par une territorialisation : la « souveraineté territoriale », comme l'a montré Louis Dumont dans son œuvre, signale l'apparition de l'Etat et de l'individualisme, couple inséparable depuis la fin du Moyen Age ; il n'est pas fortuit que le problème théorique de la souveraineté ait été clairement posé à leur sujet par des penseurs de l'époque dont Bodin constitue une étape marquante ; le processus de rationalisation qui constitue la principale forme du « désenchantement du monde » s'y poursuivait de manière évidente ; la brisure de l'unité religieuse de la chrétienté occidentale que constitue la Réforme a accéléré et explicité cette évolution : la révolte des Pays-Bas en 1566, la publication du livre de Bodin en 1576, l'avènement des monarchies dites « absolues » en France et en Espagne, alors que l'Angleterre connaît les révolutions de 1649 et 1689, montrent que le problème de la souveraineté et de la revendication de son titulaire est bien, sur le long terme, un processus de substitution de la légitimité politique horizontale à la légitimité verticale. La Révolution française et ses conséquences montrent bien le lien entre les deux faces, internes et externes, de la revendication de souveraineté.

Superficiellement, la déclaration du 26 août 1789 se présente comme une reformulation purement interne du sujet de la souveraineté dans l'Etat. Mais il n'est pas fortuit que les gouvernements révolutionnaires aient déclaré et fait la guerre à l'Europe des rois et des empereurs ; cela ne tient pas à des circonstances tactiques. Le thème de la « Nation », la menace que la proclamation de la souveraineté « nationale » créait pour l'existence même des systèmes politiques basés sur une légitimité verticale, la naissance d'un système international « hétérogène », au sens de Raymond Aron[2], que créait le seul Etat qui niait explicitement l'origine hétéronome et divine du pouvoir politique, menait directement à la guerre, comme l'ont fait la naissance de la Russie

1. Marcel Gauchet, *Le désenchantement du monde*, Gallimard, 1986, mais aussi *Protestantisme et modernité*, trad. franç. par Ernest Troeltsch, chez Gallimard en 1991 sur un texte de 1911.

2. *Paix et guerres entre les nations*, 1962, réédition 1984, Calmann-Lévy.

soviétique en 1917 ou la révolution iranienne en 1979 au Moyen-Orient.

Après 1815, cela aboutit à un conflit de principe entre la « légitimité » (sans adjectif, mais il s'agissait de ce que nous appelons la légitimité verticale) et les mouvemcnts des nationalités, qui représentait une revendication de souvcraineté, dans son double aspect interne et externe. Depuis, en dépit de beaucoup d'apparences et de complexités, cette opposition n'a en réalité pas cessé. Cela devient clair, si l'on admet que le marxisme-léninisme a constitué une recomposition laïcisée de la légitimité « verticale » qui descend sur terre, mais par son universalisme, sa négation pratique de la souveraineté des peuples subordonnée à un sens global de l'histoire où le parti, représentant l'avant-garde de la classe ouvrière, elle-même titulaire d'un droit de faire la révolution qui achèverait la « préhistoire », cet empire recomposé se substitue à la Nation particulière. De ce point de vue, la doctrine Brejnev de « souveraineté limitée » exprime la vérité profonde du système, beaucoup plus qu'on ne l'a vu ou cru en 1968.

Certes, le caractère de « religion séculière » du communisme, affirmé par Raymond Aron dès 1943, a été nié par certains auteurs dont Hannah Arendt ne eonstitue pas le moindre. Mais, sans pouvoir ici aborder ce débat, Hannah Arendt a montré elle-même comment l'idéologie, logique d'une idée, niait la souveraineté des peuples qui avaient laissé accéder au pouvoir un pouvoir totalitaire.

De ce point de vue, la chute des régimes marxistes-léninistes repose le problème de 1789-1806, de 1848-1849 et de 1918-1922 : quel monde rationnel et vivable, du point de vue de l'organisation économique et du système des relations internationales, est possible avec la revendication démultipliée des souverainetés ?

2 / *Rationalité et irrationalité de la revendication de souveraineté*

La rationalité de la revendication de souveraineté est généralement suspectée d'un double point de vue : économique et politique.

Economiquement, dans un monde d'une économie de grands espaces et de mondialisation, il semble avéré que la souveraineté est largement fictive ou illusoire ; fractionner un grand espace intégré paraît un défi à l'entendement éeonomique ; l'éclatement de l'Autriche-Hongrie a fragmenté un espace où le chemin de fer, une monnaie unique et un dense réseau bancaire avaient constitué un marché unique. L'intégration économique de l'URSS était très large. La Yougoslavie de 1991 avait certes cessé d'être depuis 1976 un marché

unique, mais il est reconnu que, depuis 1991, le chômage a quadruplé en Slovénie pour diverses raisons dont la fermeture de fait du marché de la plupart des républiques voisines, Croatie comprise, est une des principales. Il est vrai qu'en juillet 1991 l'exhortation du ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, membre de la « troïka » européenne a fait sourire en Slovénie : un pays de 2 600 km^2 et de 400 000 habitants pouvait-il faire la leçon à un futur Etat de 20 000 km^2 et de 2 millions d'habitants ? Mais la comparaison avec le Luxembourg est riche d'enseignements ; le grand-duché tire certes de réels avantages de sa petite taille, mais dans le cadre d'une intégration économique et humaine dans la Communauté européenne et d'une intégration stratégique sans faille dans l'Alliance atlantique. Sa souveraineté est d'autant plus bénéfique qu'elle accepte d'être limitée ; mais il est vrai que les autres Etats acceptent certaines particularités fiscales à Luxembourg, de même que Monaco et Andorre, comme le Liechstentein, profitent de leur souveraineté dans un environnement international très particulier.

La revendication de souveraineté peut toutefois coïncider avec un vrai projet économique ; le *Zollvezrein* allemand du XIX^e siècle entrait dans ce cas de figure. Mais, dans l'ensemble, la revendication de souveraineté paraît, à vue humaine, défier la raison raisonnante de l'*homo economicus*.

Toutefois, ce paradigme de l'économie néo-classique, où tous les facteurs de production sont supposés mobiles, travail inclus, ce qui suppose de fortes migrations de main-d'œuvre, nie en réalité toutes les souverainetés, actuelles comme potentielles. Elle suppose l'adhésion directe de l'individu, atome détaché de tous les liens sociaux, sans ethnicité propre, à une économie-monde au sens où l'entendent Wallerstein et Fernand Braudel, laquelle aurait par hypothèse conquis tous les espaces, montagnes et déserts compris, alors même que les historiens de l'école braudelienne ont montré que cette réalité s'accroche historiquement à de minces lisérés, très étendus dans l'espace, mais périphériques comme le fut la République de Venise et à qui manque généralement l'*imperium* des espaces continentaux. La *Mare librum* au sens de Grotius, plus que la ferme domination du *limes* romain, est le terrain d'élection de ce modèle. Cet idéal type au sens weberien nécessite d'ailleurs des ancrages tribaux et ethniques : grandes dynasties capitalistes, souvent recrutés dans des diasporas multinationales, solidarités professionnelles des banquiers et des marchands.

Mais la revendication de souveraineté paraît également défier la raison politique, au sens où elle tend à créer une sociologie des rcla-

tions internationales qui ne peut plus se prêter à une gestion rationnelle et prévisible du système des relations internationales. Comme l'a montré Henry Kissinger, avec son collaborateur Helmut Sonnenfeldt, après Metternich, l'accroissement du nombre d'acteurs, qui multiplie les séries causales, rend plus difficiles la gestion et la stabilité du monde interétatique. Idéalement, un monde bipolaire rend possible le « linkage » global entre toutes les crises potentielles et permet la négociation continue. Le « concert des nations » d'avant 1914 se limitait à cinq acteurs qui reconnaissaient la stabilité comme idéal régulateur et qui se reconnaissaient mutuellement le droit à l'existence dans un même monde d'origine chrétienne, en voie d'industrialisation. Tout au contraire, les relations entre les Empires islamiques et les Etats chrétiens, les relations du monde communiste et le reste depuis 1917, entre les Palestiniens et Israël, entre Serbie et Croatie depuis 1991 sont des relations de « guerre » froide ou chaude, suivant les enjeux et les conjonctures, mais la mort de l'autre est l'objectif de chacun des deux protagonistes. Or, la multiplication des revendications de souveraineté multiplie ce type de situations de dénégations. Une terre pour au moins deux peuples : telle est l'équation structurelle de la revendication de souveraineté. Cela est vrai dans une terre que certains appellent « Palestine », d'autres *Eretz israel*, tandis que le *Kosovo* devient *Kosovo-Metohija* pour les Serbes (*Metohija* évoquant le monachisme orthodoxe) ; « Alger » des Français et pieds-noirs n'est pas exactement « Al-Djazair » de la République algérienne, sans même parler des multiples querelles visant la « Macédoine ».

Il faut le dire très clairement : un monde où toutes les revendications de souveraineté seraient acceptées serait un monde invivable, du point de vue de la sociologie du système international. Comme le montre Ernest Gellner dans son livre[1], plus de 8 000 populations, parlant une langue souvent distincte, peuvent théoriquement devenir des nations et revendiquer la souveraineté de l'Etat-nation. Le miracle actuel est que la plupart n'ont pas abouti dans cette voie, et beaucoup n'ont pas essayé. Imagine-t-on un monde composé de milliers d'Etats ? La prévisibilité de ce monde, sa sécurité dans tous les sens du mot seraient menacées. La « balkanisation du monde » reviendrait à se rapprocher de « état de nature », de la « guerre de tous contre tous » évoquée par les philosophes classiques depuis Hobbes. Il faut reconnaître au sys-

1. *Nations et nationalismes*, Payot, 1989.

tème international actuel qui associe l'ONU avec des sous-systèmes plus intégrés comme la Communauté européenne qu'il assure la « socialisation » des acteurs de la scène internationale. Cette « socialisation » est certes une violence, même symbolique, mais c'est le cas de toute « socialisation ». Le monopole de la violence légitime diminue la violence dans les relations entre individus et la réduit dans les relations interétatiques. Le système international, tel qu'il a fonctionné entre 1945 et 1991, caractérisé par une concertation entre acteurs rendue nécessaire par la dissuasion nucléaire, a évité les quiproquos de la crise de juillet 1914, laquelle avait entraîné l'implosion du système international entre 1914 et 1945, les « guerres en chaîne » entre Sarajevo et Hiroshima. La multiplication des revendications de souveraineté de Sarajevo à Timor peut renouer avec cette atomisation du monde, que la prohifération nucléaire peut faire passer de la métaphore à la brûlante réalité.

Il existe donc bien une forme d'irrationalité de la revendication de souveraineté que ne peuvent admettre ceux qui la revendiquent. Mais il est vrai qu'il est impossible, dans un monde démocratique désenchanté des dieux, de trouver un fondement au refus de cette revendication. Implicitement, les Européens que nous sommes croient, ou feignent de croire, que l'histoire politique de la formation des Etats s'est arrêtée en 1945 ou 1962, après la fin de la seconde guerre mondiale ou de la décolonisation ; la décommunisation de 1989 nous pose un problème déstabilisant : nous nous félicitons de la liberté politique dans l'ordre interne de ces Etats, mais nous sommes déconcertés par la multiplication du nombre des Etats et des revendications de souveraineté. Mais refuser la souveraineté, au nom de quoi ? Le ricanement slovène devant les sympathiques invitations à la patience d'un prospère ministre luxembourgeois a quelque chose de typique ; c'est un choix cornélien ou une insoluble aporie politique. Pendant plus de mille ans, faut-il le rappeler, le grand-duché de Luxembourg et la Slovénie ont fait partie du même ensemble politique que constituait, en théorie, dans l'ordre de la légitimité, le Saint Empire germanique jusqu'en 1806. La langue de l'élite en Slovénie et celle du peuple au Luxembourg étaient la langue allemande ou une de ses formes parlées. La revendication de souveraineté luxembourgeoise entre 1815 et 1867 répondait certes à une revendication d'une partie de la population, mais elle a été politiquement permise par les relations très particulières de Napoléon III avec l'ensemble des Etats allemands, dont la Prusse, et à sa conception des nationalités. Inversement, la Slovénie, qui n'a pas connu d'Etat avant la proclamation

de la République en 1945 dans un cadre fédéral yougoslave, n'a survécu comme ensemble séparé que parce que les paysans ont continué à parler une langue slave unique en son genre, archaïque du point de vue grammatical. Après 1840, dans le cadre du mouvement romantique, les poètes ont définitivement élevé cette langue au rang de langue littéraire et l'indépendance de 1991 a couronné un processus que le duo Marx-Engels eût jugé absurde, au rebours du sens de l'histoire : pour eux, les « nations historiques » étaient celles qui avaient eu une forme étatique affermie au Moyen Age. Ils excluaient les Tchèques et les Slaves du Sud de ce groupe, tandis que les Irlandais et les Polonais étaient reconnus comme « peuples historiques ». Dans la conception marxienne, très influencée par Hegel pour qui la raison dans l'histoire prend la forme de l'Etat, la Slovénie a moins de légitimité à revendiquer la souveraineté que la Bretagne, laquelle a connu une forme de duché médiéval qui a pu espérer revendiquer la souveraineté : le parlement de Bretagne se voulait une « cour souveraine », qualification juridique qui cristallisait une possible revendication de souveraineté. Mais, à l'âge démocratique, fondé sur l'individu dans l'ordre de la société civile et la « souveraineté du peuple » dans l'ordre politique, la « raison » ou la « rationalité » ne peuvent fonder un refus de la revendication de la souveraineté.

D'une part, il faudrait s'assurer que l'on puisse fonder philosophiquement la raison elle-même ; rien n'est moins sûr, comme l'ont montré, notamment, les controverses de ces dernières années entre Jurgen Habermas et le philosophe analytique et pragmatique américain Richard Rorty. D'autre part, entre la raison économique de l'*homo economicus* des économistes libéraux, la raison d'Etat qui veut pacifier le système interétatique de Metternich, Kissinger et Helmut Sonnenfeldt, qui puise en France sa référence majeure dans la figure historique du cardinal Richelieu et sa pratique mineure dans celle de l'évêque défroqué prinee de Talleyrand, et la raison hégélienne qui voit dans l'Etat et le droit la raison chevauchant une histoire divinisée, les contradictions et les dissentiments ne manquent pas. La raison politique admet un nombre limité d'Etats, la raison hégélienne admet le fait accompli tout en préférant les vastes ensembles, la raison économique se déclarc théoriquement compatible avec une absence d'Etat, bien qu'historiquement, comme l'a montré Jean Baechler[1], la naissance du capitalisme ait été facilitée par la fragmentation étatique de l'Eu-

1. *Les origines du capitalisme*, Gallimard, coll. « Idées », 1974.

rope occidentale. Mais cette « raison » des élites intellectuelles, politiques ou économiques ne peut décider des formes politiques et du lien social pour l'âge démocratique. La persistance, voire la recrudescence de la revendication de souveraineté, a une signification politique et sociologique que la raison peut analyser, mais non abolir.

3 / *Revendication de souveraineté et paradoxes sociopolitiques de l'âge démocratique*

La revendication de souveraineté manifeste la permanence d'un problème que l'on peut appeler théologico-politique de la légitimité politique. La théorisation de Carl Schmitt est, à cet égard, éclairante, sur plus d'un point.

Comme le dit Schmitt : « Est souverain celui qui décide de la situation exceptionnelle. »[1] Si l'on admet cette définition, la revendication de souveraineté voit son irrationalité, apparente ou réelle, diminuer. Ceux qui revendiquent la souveraineté ne s'illusionnent pas toujours sur les marges de manœuvre réelles de leur actuel ou futur Etat. On peut, par hypothèse, soutenir que depuis 1983 la France comme Etat n'a pris que deux décisions souveraines : en mars 1983, le choix de rester dans le SME et le référendum du 20 septembre 1992 sur le traité de Maastricht. Mais cela suffit pour admettre que la France est un Etat souverain, malgré les contraintes très réelles que la situation internationale, notamment économique, impose à la France. Dans les républiques de l'ex-Yougoslavie, comme dans la Yougoslavie titiste, le « mark » est la seule monnaie qui joue un rôle de référence ; les transactions d'une certaine importance se font en marks. Les prix croates sont d'abord fixés en marks. La souveraineté de ces nouveaux Etats paraît donc limitée. La « dollarisation » de l'économie israélienne est très réelle et a failli devenir officielle et définitive à la fin des années 1970.

Mais il n'est pas niable que ces Etats récents ont une certaine capacité de décider de la guerre et de la paix, de défendre leur existence, de provoquer ou d'aggraver des « situations exceptionnelles » dans le sens banal de l'expression ou dans le sens que l'expression a dans l'article 16 de la Constitution française. Cet article a été écrit, on le sait, en souvenir de l'effondrement de juin 1940 ; il arrive dans la vie des peuples, ou des groupes qui veulent se consi-

1. Voir *Théologie politique*, Gallimard, coll. « Sciences humaines », trad. Jean-Louis Schlegel, 1988, p. 15.

dérer comme des peuples, que leur existence soit en jeu. Revendiquer la souveraineté signifie d'abord qu'un peuple qui veut maintenir ou fonder un Etat veut assumer ces moments de solitude extrême, où la mort, individuelle ou collective, est en face, seul pour lui-même. Lorsque les blindés syriens ont dévalé le Golan, en octobre 1973, Israël a connu un de ces moments de « situation exceptionnelle » qu'il n'aurait été sans doute au pouvoir d'aucun autre Etat d'assumer à la place des Israéliens. Le vouloir-vivre ensemble que constitue une nation selon Renan (v. conférence à la Sorbonne du 11 mars 1882) se noue ou se dénoue en de telles « situations exceptionnelles ».

La revendication de souveraineté signifie également que la question de la légitimité politique demeure, que le théologico-politique, certes partiellement désenchanté, résiste à son absorption par l'économie. Comme le dit encore Carl Schmitt : « Tous les concepts prégnants de la théorie moderne de l'Etat sont des concepts théologiques sécularisés. Et c'est vrai non seulement de leur développement historique, parce qu'ils ont été transférés de la théologie à la théorie de l'Etat, du fait, par exemple, que le Dieu tout-puissant est devenu le législateur omnipotent, mais aussi de leur structure systématique, dont la connaissance est nécessaire pour une analyse sociologique de ces concepts. La situation exceptionnelle a pour la jurisprudence la même signification que le miracle pour la théologie. »[1] Inversement, une théorie formaliste comme celle de Kelsen écarte formellement le problème de la souveraineté : seule la hiérarchie des normes, sans situation exceptionnelle, y est analysée.

En effet, la généalogie weberienne de la modernité est insuffisante pour comprendre celle-ci. Comme le suggère Jean-Louis Schlegel : « Il n'est pas exagéré de dire que ce que Max Weber a voulu démontrer sur le terrain économique à partir du protestantisme, Schmitt le tente sur la sphère politique à partir du catholicisme. »[2] En effet, une genèse weberienne pourrait suggérer que le désenchantement du monde aboutit à la victoire de la rationalité bureaucratico-capitaliste dans la sphère de l'économie, déterminante dans l'ensemble de la société civile au terme du processus.

On pourrait ainsi imaginer, dans une « uchronie » au sens de Georges Vedel, que l'armée allemande ayant gagné à l'automne 1914 la bataille de la Marne aurait évité une longue guerre, le communisme, le nazisme et la seconde guerre mondiale, la

1. Voir *Théorie politique, op. cit.*, p. 47.
2. Dans l'introduction à sa traduction de *Théologie politique.*

« guerre froide » ; la monnaie unique aurait existé dès 1914, ce qui aurait évité le traité de Maastricht et les crises monétaires de 1992-1993. Accessoirement, les Slaves du Sud germanisés n'auraient pas eu à inventer la Yougoslavie et l'actuelle crise yougoslave nous eût été épargnée. Une monnaie unique, une langue de culture dominante, l'allemand, aurait assuré une unification de fait de l'Europe, partagée peut-être avec une Russie maintenue. Mais cela ne s'est pas passé ainsi, et cela ne tient pas uniquement aux circonstances de la bataille de 1914. L'attachement à la souveraineté dans le cadre politique de l'Etat-nation, laïcisation du concept de Dieu, dont elle emprunte les principales caractéristiques logiques (caractère initial et suprême, autonomie et transcendance : Laferrière, vice-président du Conseil d'Etat de la fin du XIX[e] siècle, dit : « Le propre de la souveraineté est de s'imposer à tous sans qu'on puisse réclamer d'elle aucune compensation »), caractérise autant que le progrès économique la modernité. La revendication de souveraineté signifie donc, dans le cadre d'un désenchantement partiel du monde corrélé à un économisme croissant sur le long terme, que le problème de la légitimité politique, largement théologico-politique, si l'on veut faire une sociologie historique des concepts juridiques, ne cesse de se poser au cœur de la modernité apparemment la plus « économiste » : le paradigme de l'*homo economicus* rencontre une limite partielle dans la revendication de groupes humains à la souveraineté. Beaucoup d'Israéliens vivraient de manière plus prospère aux Etats-Unis, dont ils sont parfois originaires, mais ont préféré la revendication d'un Etat-nation juif : la revendication de la souveraineté est la face politique de la modernité.

On peut présenter le problème de manière différente. L'émergence de la nation comme forme sociopolitique est un fait dominant de l'histoire politique de ces deux derniers siècles. Du point de vue sociologique, il nous paraît possible de dire, dans la continuité des travaux d'Ernest Gellner[1], que la nation est un cas singulier d'acculturation à la modernité. D'une part, la nation déracine l'individu scolarisé et urbanisé des communautés (*Gemeinschaften* dans la terminologie des sociologues allemands classiques) locales et l'intègre dans un groupe plus global dont les idéologies d'intégration nationales, voire nationalistes, le persuadent qu'elle constitue une communauté naturelle, matricielle. Cet ensemble sociologique de rebricolage idéologique organiciste que constitue la nation inter-

1. Ernest Gellner, *op. cit.*

pose, ou veut interposer, entre le marché international, l'économie-monde et l'individu atomisé, une communauté de substitution, d'autant plus nécessaire que les autres cadres (religions, idéologies, familles) se trouvent érodés. Dans ce contexte général, la revendication de souveraineté est la transposition juridique du rebricolage sociologique que constitue la nation. La revendication de souveraineté est la rencontre, historiquement, entre un désenchantement rapide du monde dans le champ socio-économique (atomisation des individus, progrès techniques rapides) et un désenchantement seulement partiel dans le champ sociopolitique dont l'enracinement dans le théologico-politique est plus visible : la genèse weberienne et la genèse schmittienne de la modernité se rencontrent dans la revendication de la souveraineté.

La revendication de souveraineté constitue ainsi une acculturation à la modernité, au carrefour de la démocratisation, du désenchantement du monde et d'une persistance voilée du théologico-politique. Archaïque aux yeux de beaucoup, elle n'est cependant pensable que dans le cadre moderne de la culture politique de l'Etat-nation. N'oublions pas que Theodore Herzl est plus proche de nous dans le temps que Karl Marx (et s'agit-il seulement de chronologie ?), et que le Sarajevo de 1914 n'a pas empêché le Sarajevo de 1992.

RÉSUMÉ. — *La revendication de souveraineté traduit, chronologiquement et logiquement, la substitution de la « légitimité horizontale » du peuple souverain sur la « légitimité verticale » des régimes rattachés à la souveraineté divine.*

La raison ou la rationalité ne peut la fonder ou l'invalider. Elle est la transposition juridique du fait sociologique revendiqué et perçu que constitue la nation. Elle se situe au carrefour de la genèse weberienne de la modernité, où la société et l'économie sont le produit du « désenchantement du monde », et de la genèse schmittienne, où le théologico-politique, plus théologique qu'on le croit ou le veut, continue de structurer l'Etat et le politique.